



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

concurrence

Question écrite n° 48333

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur l'avenir des innovations dans le domaine des télécommunications en France. En effet, plusieurs quotidiens nationaux et sites Internet spécialisés relayent depuis plusieurs jours une information selon laquelle l'un des principaux opérateurs de télécommunications a confié à une cellule spéciale d'avocats et de *lobbyistes* la mission d'exploiter toutes les failles juridiques de son principal concurrent, dans l'unique but de contrecarrer ses initiatives, en particulier les innovations. D'un point de vue strictement économique, il est parfaitement légitime que les principaux acteurs d'un marché concurrentiel comme celui des télécommunications, se livrent une concurrence saine et loyale au travers d'opérations commerciales, d'exclusivités, ou d'autres initiatives. En revanche, il convient de s'interroger sur certaines pratiques visant essentiellement à déstabiliser juridiquement un concurrent direct. Aussi lui demande-t-il si elle a effectivement connaissance de ces pratiques et, le cas échéant, son sentiment à ce sujet.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'État à la prospective et au développement de l'économie numérique n'a pas connaissance des pratiques décrites par M. le député et ne peut, par conséquent, pas exprimer de sentiment pertinent à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48333

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4157

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12957